



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 9 juin 2025, 19h à la salle Lavoie-St-Laurent de
l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 mai 2025
 - 3.2 Séance extraordinaire du 28 mai 2025
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 Contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier - modification
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
 - 5.1 Utilisation du vote par correspondance
 - 5.2 Entente du personnel cadre - modifications
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Rapport d'activités de fonctionnement du 31 mars 2025
 - 6.2 Comptes à payer au 31 mai 2025
 - 6.3 Services de la Sûreté du Québec - approbation du paiement #1
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Pont payant rue du Quai SAGIM - Autorisation
 - 7.2 Deuxième projet de règlement 2025-502 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par le retrait de l'usage « yourtes flottantes » comme usage spécifiquement autorisé dans la zone 251-Cn - Adoption
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Appel d'offres pour la fabrication et la réalisation de l'affichage municipal
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Budget participatif 2025-2026 - Projet gagnant
 - 9.2 Autorisation pour tenir le Shanti Festival au parc Germain-Deslauriers du 13 au 15 juin 2025.
 - 9.3 Avis d'embauche - Coordinatrice du camp de jour Lions
 - 9.4 animateurs / Animatrices du camp de jour Lions - avis d'embauche
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Inspection et entretien des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) - octroi de mandat
- 12. Prochaine séance**
- 13. Autres sujets**
 - 13.2 David Comeau, récipiendaire du prix d'Excellence touristique 2025 - motion de félicitations
 - 13.3 50e anniversaire de Construction L.F.G. et départ à la retraite de monsieur Claude Lapointe
- 14. Tour de table du conseil**
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 9 juin 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

25-06-126 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS SUR LES SUJETS
À L'ORDRE DU JOUR**

Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen présent à l'assemblée précédente questionne le conseil concernant une toiture qui n'a pas été réparée et pour laquelle il avait fait une intervention.	Le maire et le directeur général expliquent que l'avis a bien été colligé et qu'il sera traité éventuellement. En cette période de l'année, les équipes sont très sollicitées pour démarrer l'ensemble des infrastructures saisonnières (parcs, terrains sportifs, bâtiment, etc.). La réparation sera effectuée éventuellement.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

25-06-127

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 soit adopté, tel que proposé.

25-06-128

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2025

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2025 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCE

2025-05-21 : Ministère des Transports et de la mobilité durable : un montant de 28 501 \$ a été accordé à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet entretien.

25-06-129

CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE M. Antoine Audet a été embauché en 2018, via un contrat de travail pour le poste de "Directeur général et greffier";

CONSIDÉRANT QUE des changements organisationnels récents ont été mis en place et que la charge de la trésorerie, entre autres, a été ajoutée au poste de direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la rémunération prenne en compte cet ajout de tâche significative;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil approuve une majoration de la rémunération du directeur général et greffier-trésorier, convenu entre les parties, afin de reconnaître un ajout de tâche significative au contrat de travail initial;

QUE cette majoration soit effective à compter du 1er janvier 2025;

QUE le maire, M. Mathieu Lapointe, soit autorisé à signer cet addenda au contrat de travail.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU GREFFE

25-06-130 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin à la Ville de Carleton-sur-Mer.

25-06-131 ENTENTE DU PERSONNEL CADRE - MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du personnel-cadre de la Ville sont régies par une entente formelle qui a été renouvelée pour la période 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications ont été apportées à des postes de l'entente au cours des dernières années qu'elles doivent être intégrées à l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé ces changements au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE les changements apportés sont colligés dans un document soumis aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve les changements apportés aux conditions de travail des postes-cadres, inclus au document déposé et qui touchent les postes suivants:

- Coordonnateur technique du Quai des Arts
- Directeur de l'urbanisme et de l'environnement
- Coordonnatrice des services administratifs
- Directeur incendie du service incendie Avignon-Est
- Directeur des travaux publics et des bâtiments

QUE ces changements entrent en vigueur aux moments précisés dans le document.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DU 31 MARS 2025

Rapport d'activités de fonctionnement du 31 mars 2025

25-06-132

COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2025

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2025, au montant total de 790 928,26 \$ soit acceptée, telle que proposée.

25-06-133

SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC - APPROBATION DU PAIEMENT #1

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficie des services de la Sécurité du Québec pour le maintien de l'ordre du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit contribuer au fonctionnement de la SQ pour les services reçus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de versement au montant de 258 011 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le paiement d'un montant de 258 011 \$ au ministre des Finances, pour une portion des services de la Sûreté du Québec, pour l'année 2025.

DOSSIERS DE L'URBANISME

25-06-134

PONT PAYANT RUE DU QUAI SAGIM - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine souhaite organiser un pont payant à Carleton-sur-Mer, le jeudi 21 août de 9h à 15h, sur la rue du Quai;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de levée de fonds est importante pour cet organisme à but non lucratif et permet de faire connaître l'organisme auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'argent récolté lors du pont payant sera utilisé pour offrir des activités aux personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou un autre trouble neurocognitif, dans la MRC d'Avignon, ainsi que pour offrir du soutien et du répit à leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à ce genre d'évènement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville autorise la Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine à tenir un pont payant à Carleton-sur-Mer, le jeudi 21 août de 9h à 15h, sur la rue du Quai.;

QUE la Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine devra s'assurer que l'activité ait les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

25-06-135

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2025-502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR LE RETRAIT DE L'USAGE « YOURTES FLOTTANTES » COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ DANS LA ZONE 251-CN - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2009-155 permet présentement l'exploitation de 4 yourtes flottantes dans la zone 251-Cn correspondant au barachois de Carleton ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise qui exploitait les yourtes flottantes a annoncé qu'elle comptait cesser ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il n'est pas souhaitable que de nouvelles yourtes flottantes soient implantées pour des raisons environnementales et de préservation du paysage ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé au conseil de modifier le règlement de zonage 2009-155 afin de retirer l'usage « yourtes flottantes » comme usage autorisé dans la zone 251-Cn correspondant au barachois de Carleton.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été préalablement donnés et adoptés à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 mai 2025;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le deuxième projet de règlement 2025-502 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par le retrait de l'usage « yourtes flottantes » comme usage spécifiquement autorisé dans la zone 251-Cn soit adopté.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

25-06-136

APPEL D'OFFRES POUR LA FABRICATION ET LA RÉALISATION DE L'AFFICHAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'affichage municipal est devenu désuet et qu'une mise à niveau complète est requise depuis déjà quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a convenu d'une stratégie pour revoir l'ensemble de son affichage public et touristique en fonction des recommandations de professionnels en signalétique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a prévu au plan triennal d'immobilisation (PTI) 2025 une enveloppe pour mettre en œuvre un nouveau programme de signalisation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un devis technique détaillé et d'un cahier de charge complet qui permettent de solliciter des offres pour la fabrication du système de signalisation ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le dépôt de l'Avis d'appel d'offres pour la fabrication du système d'affichage municipal au SEAO.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désigne Messieurs Vincent Leblanc, directeur des travaux publics, et Vincent Landry, directeur du développement et du tourisme, comme représentants officiels de la Ville pour l'ensemble de la démarche.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-06-137

BUDGET PARTICIPATIF 2025-2026 - PROJET GAGNANT

CONSIDÉRANT QUE le budget participatif fait partie des projets de la planification stratégique 2019-2026 de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu un montant de 125 000 \$ pour des projets dans le secteur de l'OTJ;

CONSIDÉRANT QUE deux projets ont été soumis aux votes du budget participatif;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Carleton-sur-Mer étaient invités à voter du 12 au 30 mai 2025 et qu'il y a eu un total de 345 votes;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Aire de jeux multigénérationnelle » présenté par Rachel Allard et Mathieu Piché-Larocque a obtenu le plus grand nombre de votes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

DE réaliser en 2025 le projet « Aire de jeux multigénérationnelle », dont l'estimation des coûts est de 75 000 \$.

QUE ce projet se réalise avec les porteurs de projet et l'équipe municipale et qu'un événement public souligne l'inauguration du projet en présence des élus, des porteurs de projet et des citoyens.

25-06-138

AUTORISATION POUR TENIR LE SHANTI FESTIVAL AU PARC GERMAIN-DESLAURIERS DU 13 AU 15 JUIN 2025.

CONSIDÉRANT QUE la demande de l'organisation du Shanti Festival d'interdire l'accès de la promenade des Acadiens aux automobiles entre 16 h, le 13 juin, jusqu'à 21 h, le 15 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Shanti Festival souhaite utiliser l'espace gazonné le long de la promenade des Acadiens, au sud de la succursale de la Société des Alcools du Québec, comme zone de stationnement durant le festival;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Shanti Festival souhaite la tenue sur le site du parc Germain-Deslauriers d'un marché public contenant 24 kiosques de produits d'artisans d'ici et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Shanti Festival souhaite l'installation de foodtruck pour la tenue du festival au parc Germain-Deslauriers afin de sustenter les festivaliers.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal autorise le Shanti Festival à interdire l'accès au parc Germain-Deslauriers aux automobiles durant la durée du festival, soit à partir de 16 h, le vendredi 13 juin 2025, jusqu'à 21 h, le dimanche 15 juin 2025;

QUE cet événement extérieur puisse permettre l'installation au parc Germain-Deslauriers d'un marché public incluant la vente de produits d'artisans;

QUE cet événement puisse permettre l'installation au parc Germain-Deslauriers de Foodtruck durant toute la durée du festival et d'un panneau indiquant le lieu du festival sur le terrain appartenant à la Ville de Carleton-sur-Mer, coin boulevard Perron et rue du Quai.

QUE cet événement puisse utiliser un espace gazonné situé le long de la promenade des Acadiens, propriété de la Ville de Carleton-sur-Mer, comme espace de stationnement durant la durée de l'événement;

25-06-139

AVIS D'EMBAUCHE - COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR LIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice / coordonnateur du camp de jour Lions de Carleton-sur-Mer a été affiché en mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE Mégane Fiset a déposé sa candidature et qu'elle travaille au camp de jours Lions depuis l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE Mégane Fiset a été animatrice au camp de jour Lions durant quatre (4) années consécutives;

CONSIDÉRANT QUE Mégane Fiset détient une grande expérience et des études en lien avec le poste.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

De procéder à l'embauche de Mégane Fiset à titre de coordonnatrice du camp de jour Lions pour l'été 2025 à titre de salariée temporaire selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur les conditions à la convention collective.

25-06-140

ANIMATEURS / ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR LIONS - AVIS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la majorité des employés étudiants sont de retour à leur poste d'animation pour un 4e et 5e été et qu'un seul poste était à combler;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'animateur / animatrice du camp de jour Lions de Carleton-sur-Mer a été affiché en mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la candidature déposée et retenue a répondu aux exigences du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

De procéder à l'embauche de Luce Dion à titre d'animatrice du camp de jour Lions à partir du 23 juin 2025, et ce pour un 1er été selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur les conditions à la convention collective.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-06-141

INSPECTION ET ENTRETIEN DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANT ET AUTONOME (APRIA) - OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle et Escuminac ont signé une entente intermunicipale afin de créer un service incendie (résolution 23-10-232);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres ont délégué la compétence de gérer ledit service à la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les normes NFPA / CAN-CSA / NIOSH applicables, en plus de la recommandation d'entretien annuel minimal par MSA: du Test de Fuites et étanchéité (Leak Test), identifiant les composantes qui doivent être réparées ou remplacées.

CONSIDÉRANT QUE les APRIA de la municipalité de Maria sont de la marque MSA ;
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE l'offre de service « banc d'essai » reçue de l'entreprise Aréo-Feu, soumission #S-00347284 au montant 1 015 \$ avant les taxes et valide pour 2025-2026, soit acceptée.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 14 juillet 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

AUTRES SUJETS

DAVID COMEAU, RÉCIPIENDAIRE DU PRIX D'EXCELLENCE TOURISTIQUE 2025 - MOTION DE FÉLICITATIONS

Au nom du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, le conseiller, M. Esteban Figueroa dépose une motion de félicitations pour souligner la réception du prix Excellence touristique 2025 à M. David Comeau, propriétaire du Manoir Belle-Plage. Ce prix est remis annuellement par Tourisme Gaspésie pour souligner l'engagement et la qualité des établissements touristiques du territoire. Ce prix reconnaît les hauts standards de qualité pour cette institution hôtelière de Carleton-sur-Mer et l'engagement de son propriétaire, M. Comeau, au développement de l'industrie touristique locale et régionale.

50E ANNIVERSAIRE DE CONSTRUCTION L.F.G. ET DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR CLAUDE LAPOINTE – MOTION DE FÉLICITATIONS

Au nom des membres du conseil municipal, le conseiller, M. Régis Leblanc dépose une motion de félicitations à l'entreprise Construction L.F.G. qui a souligné ses 50 ans d'existence récemment. La longévité et le développement de cette entreprise locale sont exceptionnels et elle fait maintenant partie des meilleures entreprises de construction au Québec. De plus, lors de l'événement, le départ à la retraite de monsieur Claude Lapointe a été souligné. Le conseil souhaite également féliciter M. Lapointe qui a, en tant que propriétaire et dirigeant de l'entreprise, apporté une immense contribution à son essor au cours des dernières décennies.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Treize (13) personnes présentes dans la salle et une (1) personne présente dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen critique la tarification de la Ville pour les services d'ouverture et de fermeture d'eau de 25 \$. Selon lui, ce n'est pas cohérent avec d'autres actions de la Ville.	Le maire explique que c'est un choix que le conseil a fait lors de l'adoption du règlement sur la tarification cette année. Étant donné que les coûts du service d'aqueduc sont repartis par porte, il est apparu à propos de charger pour cette mobilisation de l'équipe des travaux publics qui est mobilisée spécifiquement pour cette action.
Un citoyen question l'aspect public du salaire du directeur général et de la charge pour la Ville de ces multiples changements.	Le maire explique qu'une demande d'accès à l'information peut être faite pour le salaire du directeur et affirme que les changements sont faits en fonction des charges de travail des postes et que c'est moins dispendieux pour la Ville au net.
Des personnes impliquées dans l'opposition au projet de mine de Pozzolan sont présentes dans le but de mieux informer les membres du conseil et les personnes du public concernant le projet. Elles sont très préoccupées par le projet et les impacts négatifs potentiels. Les principales craintes sont la pollution de la baie des Chaleurs par le dragage, de l'impact sonore des travaux et de l'émission des poussières en suspension.	Le maire accueille les propos qui sont amenés, mais propose aux personnes présentes de venir rencontrer les membres du conseil lors d'une rencontre de travail au lieu de faire ça en séance publique. Il s'agit d'une période de questions reliées aux affaires de la Ville. Une rencontre sera organisée. Selon le maire, nous devons attendre que le projet soit plus avancé et que les démarches d'impacts gouvernementaux soient entreprises.
Un citoyen interroge le maire concernant la tarification de l'aréna.	Le maire affirme que l'objectif du conseil souhaite toujours en arriver à une entente pour amener une contribution des villes voisines. Des rencontres ont eu lieu avec les conseils municipaux et la Ville est en train de revoir sa proposition aux villes. Une nouvelle série de réunions devait avoir lieu. Si les villes ne signent pas d'entente, une tarification s'appliquera aux utilisateurs.

<p>Un résident de la rue Comeau se plaint du dérangement important créé par les usagers de motocyclettes.</p>	<p>Le maire indique que le conseil est conscient de ces problèmes. Les limites sont adéquates dans ce secteur, mais ne sont tout simplement pas respectées. Toutefois, nous pouvons demander des interventions plus régulières de la Sureté du Québec dans ce secteur.</p>
<p>Une personne présente questionne la facturation de la Sureté du Québec étant donné la hauteur du montant.</p>	<p>Le maire explique que ce mode de calcul existe depuis bon nombre d'années. C'est un montant global que l'on paie annuellement. Le ministère de la Sécurité publique défraie une partie des montants et une autre partie est répartie dans l'ensemble du Québec. Un calcul est fait en fonction de différents paramètres pour établir les montants (indice de vitalité, population, etc.). C'est un montant important qui monte annuellement, mais nous n'avons pas d'autres choix.</p>
<p>Un résident interpelle le conseil sur la possibilité de peindre les poteaux électriques aux couleurs du drapeau acadien en vue de l'accueil du congrès mondial acadien.</p>	<p>Le maire trouve intéressante la proposition, mais indique qu'on en voit peu au Québec. Les poteaux sont en grande partie la propriété d'Hydro-Québec et la réglementation est possiblement différente de celle du Nouveau-Brunswick. Des vérifications seront faites pour voir si c'est une possibilité.</p>

25-06-142

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:01, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier